

Publié le 19 mai 2017

La vengeance

La vengeance peut être une vertu. Voilà une affirmation faite dans l'un de mes articles qui m'a valu un certain courrier. Certains, scandalisés, m'ont dit que ma «foi» n'était pas la leur, laquelle était «évangélique» (sic). D'autres m'ont affirmé que saint Thomas d'Aquin, dont je citais la référence (S. Th. IIa-IIae, q. 108) n'avait pas été complètement évangélisé ! Bref, mon affirmation, voulue, en a étonné plusieurs. Cela a confirmé ce dont, d'ailleurs, je suis assez persuadée : la véritable formation morale de beaucoup de chrétiens est assez courte, voire inexistante. Elle se résume souvent dans la mémorisation de certaines formules que l'on répète à tort et à travers, sans même réfléchir à ce qu'elles contiennent. L'on a appris qu'«il ne faut pas se venger», et l'on tient cette maxime pour une parole d'évangile. Où se trouve-t-elle ?

La colère est-elle un péché ?

«Promenant alors sur eux un regard de colère, navré de l'endurcissement de leur cœur, Jésus dit à l'homme...» (Mc 3,5). Marc raconte cette scène au sujet de la guérison de l'homme à la main desséchée un jour de Sabbat. Et combien d'affrontements entre Jésus et les scribes ou les pharisiens se sont déroulés dans un climat de colère ! Sans parler de cette terrible scène au Temple où Jésus s'empare d'un fouet de cordes pour renverser les tables des changeurs et disperser les animaux beuglants, en reprochant à ces marchands de transformer la maison du Père en un repaire de brigands (cf. Lc 19, 45-46 ; Mt 21, 12-13). Scène de colère assez inexplicable d'ailleurs, puisque ces marchands permettaient aux pieux Israélites de verser une offrande au Temple dans leur monnaie et d'acheter les tourterelles ou les agneaux que l'on offrait en sacrifice. Pourquoi dans sa colère, Jésus les traite-t-il de brigands ? La colère lui aurait-elle fait perdre la tête ?

Dans l'Écriture, la colère est attribuée à Dieu Lui-même. Le psalmiste évoque souvent la colère de Dieu : «Yahvé, ne me châtie point dans ta colère, ne me reprends point dans ta fureur» (Ps 6,2), pour ne citer qu'un psaume parmi tant d'autres où l'on parle de la colère de Dieu. Si la colère est un péché, peut-on accuser Dieu de péché ? Peut-on imputer un péché à Jésus ?

Pour nous, les hommes, la colère n'est pas un péché, mais une *passion*, c'est-à-dire un état durable de l'affectivité. Il faut soigneusement la distinguer de l'impatience, et encore plus de l'énervement. Les parents qui s'énervent devant l'enfant qui n'*obéit* pas ne sont pas en colère, il sont impatientes, car ils pensent – à tort – qu'un enfant est fait pour obéir, sans se rendre compte que l'obéissance est une vertu propre à l'adulte et qu'elle exige une véritable maturité humaine. Mais revenons à la colère-passion. Si la colère est une

La valeur morale de notre colère
ne se trouve pas en elle-même mais
découle de l'usage que l'on en fait

passion, elle n'est moralement ni bonne, ni mauvaise. Car les passions ou les mouvements de l'affectivité ne comportent en eux-mêmes aucune connotation morale. Leur valeur morale découle de l'usage que l'on en fait. Être amoureux est une passion, et qui condamnerait l'amour ? La valeur morale de l'amour dépend de ce que l'on aime. Aimer son mari ou sa femme, ses enfants et ses parents, est un acte vertueux. Aimer un voleur complice est un acte mauvais.

Comme passion, la colère est une passion de l'irascible, c'est-à-dire qu'elle dispose l'affectivité à la lutte, au combat, et son acte propre n'est pas l'irritation, mais la *vindicatio*, c'est-à-dire la vengeance. Au sens strict, on définit la colère comme un appétit de vengeance, c'est-à-dire comme une disposition qui incline à la vengeance. Si cette disposition – cette colère – est bonne, la colère est moralement bonne et la vengeance qui est son acte peut être une vertu. Si cette colère est moralement mauvaise, la vengeance est un acte mauvais. Ainsi la colère n'est pas toujours un péché.

La bonne et la mauvaise vengeance

La colère est une passion bien spéciale. Elle a comme objet un mal *présent*, c'est-à-dire une chose qui blesse, qui fait souffrir, qui peut mettre la vie en danger, et à l'égard de laquelle on expérimente une certaine impuissance. Ce mal que l'on a essayé de vaincre est là devant nous, et l'on ne peut pas ne pas en subir l'effet. Bien différente de la tristesse, de la démission, voire de la dépression, la colère aiguise un désir qui peut être très fort d'éliminer ce mal en *infligeant une peine*, en voulant un *châtiment* qui compense *l'offense, sans pour autant la faire disparaître puisqu'elle est déjà commise*. Désirer cette peine qui compense l'offense, c'est désirer la vengeance. Ce désir de la vengeance est d'autant plus fort que la colère est grande à l'égard du mal présent. Toutefois, pour être une vertu, cette vengeance doit être *mesurée* à l'objet de l'offense elle-même et non à la colère, à la passion qu'elle engendre.

En quoi une peine peut-elle compenser une offense ? À une seule condition, dit saint Thomas : elle doit être ordonnée à l'amendement de celui qui a commis la faute ou à la sauvegarde du bien commun. Sans nous en rendre compte, nous pratiquons cela quotidiennement. Nous stationnons notre voiture à un endroit interdit ou nous dépassons le temps alloué ; nous récoltons un PV (un procès-verbal), qui nous signifie que nous sommes en faute. En payant l'*amende*, nous reconnaissons notre culpabilité. Cette pénalité, l'amende, ne change rien à l'offense puisque l'acte est fait : nous avons occupé illégalement une place de stationnement. Cette amende, cependant, nous dispose à faire attention à nos stationnements illégaux. Malgré notre colère injustifiée, c'est assez efficace... Ainsi, agir en imposant à l'offenseur une peine qui l'incite à ne plus recommencer est un acte bon dans sa finalité, même si l'acte comporte un mal, c'est-à-dire une peine. C'est en ce sens que la vengeance peut être une vertu ; elle peut même devenir une très grande vertu.

La vengeance peut aussi être mauvaise. Si l'on cherche dans la peine que l'on impose un mal qui fasse souffrir l'offenseur et que l'on se réjouit secrètement de lui rendre le mal pour le mal, c'est

Selon saint Thomas d'Aquin,
une peine doit être ordonnée à
l'amendement de celui qui a commis
la faute ou à la sauvegarde du bien
commun

moralement mauvais et, de plus, contre la vérité évangélique. Les deux éléments ne sont pas équivalents. Que l'on soit chrétien ou que l'on ne le soit pas, il est toujours moralement indigne de l'homme de vouloir faire le mal, même si l'on croit celui-ci compensatoire du mal subi. La loi du talion était un progrès dans une humanité barbare, car elle rendait un mal proportionné au mal subi : œil pour œil, dent pour dent. Cependant, l'être humain est capable de dépasser cette attitude compensatoire, comme en témoigne l'Antigone de Sophocle : à Créon qui l'accuse d'avoir désobéi à ses ordres en enterrant son frère Polynice et qui la menace de mort, Antigone répond vaillamment : «Je suis née non pour une haine mutuelle, mais pour un mutuel amour». Cette phrase a une résonance évangélique, mais ce n'est pas encore l'évangile, qui demande le pardon mutuel des offenses, avec ses antithèses paradoxales : «Si l'on te frappe sur la joue gauche, tends la joue droite» (Lc 6, 29 ; Mt 5, 39). Autrement dit, il ne faut pas rendre le mal pour le mal et compenser un mal par un autre mal. À celui qui t'a offensé, offre l'amour du pardon et prends sur toi la peine qui accompagne l'offense qui t'est personnellement faite. Ce que la sagesse populaire a traduit par la maxime «Il ne faut pas se venger soi-même».

Cela ne signifie pas qu'il ne faut jamais punir, ni même châtier. Car pour être bons, la punition et le châtiment doivent prendre leur mesure sur l'offense elle-même et non sur la souffrance ou sur la blessure d'amour-propre de l'offensé. La punition et le châtiment doivent aussi viser, au-delà du mal, l'amendement ou la conversion de l'offenseur, ou bien si elle est à vue humaine impossible, et que le mal commis menace le bien commun, la peine doit réduire le plus radicalement possible le risque de nuisance, même au prix de la vie.

La dignité de l'offenseur

Aussi paradoxal que cela puisse paraître à nos sensibilités pacifistes et modernistes, la peine imposée à l'offenseur, si elle est objective et mesurée, ne le détruit pas dans sa dignité. Elle n'est pas vraiment une réparation du mal commis, lequel est dû en justice et suppose, autant que possible, une égalité de proportion. Si votre

mauvaise conduite abîme la carrosserie de la voiture que vous avez heurtée, il vous faut payer la remise en état de la voiture et les frais adjacents. C'est une réparation. Mais si vous vous accaparez une place de stationnement pour une journée entière et que vous empêchez les autres automobilistes de parquer leur voiture, un tort est commis, mais la faute n'est pas réparable. Si vous incendiez la maison du voisin, il est possible de reconstruire la maison ; c'est une réparation. Si vous l'avez fait par haine ou par violence, aux dégâts matériels s'ajoute une offense qui n'est pas réparable par le fait de prendre en charge les dégâts matériels. C'est la purification de l'offenseur que vise la vraie vengeance.

**La peine imposée à l'offenseur,
si elle objective et mesurée,
ne le détruit pas dans sa dignité**

Pourquoi la peine ?

À ce stade de notre réflexion, nous pouvons nous demander : pourquoi la peine ? N'est-elle pas inutile, puisqu'elle ne peut pas réparer l'offense ? La peine, en atteignant l'offenseur, est un bien

non seulement parce qu'elle l'incite à l'amendement, mais parce qu'elle contribue à la restauration de la dignité de l'offenseur. Par la peine, l'offenseur prend part au mal qu'il a causé. Il en prend une partie pour lui ; il restaure ainsi une sorte d'égalité avec celui qu'il a blessé par son acte : les deux partagent une même souffrance et les deux ont besoin d'une *consolation*, l'un par la réparation des dommages qui lui ont été faits, l'autre par la peine qui est comme une rémission de la dette morale qu'il a encourue par son acte mauvais. Il a lui aussi été privé d'un bien qui n'est pas toujours matériel, mais souvent moral, comme la libre jouissance de son existence ou la jouissance de son argent, ou un autre bien moral, psychique ou humain. C'est la rémission que comporte la peine.

Et alors, la colère de Dieu ?

Comment peut-on parler de la «juste colère de Dieu» ? Tout péché est une offense à Dieu, que ce soit celui de toute l'humanité, en Adam, ou que ce soient nos innombrables fautes envers Lui. Car tout vrai péché, c'est-à-dire toute offense volontaire à ce que Dieu demande est un mépris de son amour. Mépriser l'amour gracieusement offert, c'est mépriser le donateur, et cela est d'autant plus grave qu'est grande la dignité de celui qui offre et la valeur de son bienfait. Le premier péché de l'homme – et tous ceux qui s'ensuivent – rejette l'acte créateur de Dieu et méprise l'amour d'intimité qu'Il offre à la personne humaine. Aucune faute humaine, aucun acte mauvais, si inhumain soit-il, si horrible et si pervers soit-il, ne peut égaler la force du mal que comporte l'acte du péché originel, qui condamne toute l'humanité à un rejet de Dieu. Cet acte, qui ne touche en rien à l'ontologie divine, aurait pu être reçu par Dieu dans une indifférence absolue : Dieu aurait pu abandonner l'homme à son péché et au pouvoir de la mort. Au contraire, cet acte soulève, si l'on peut dire, *la colère divine et entraîne l'acte de sa vengeance, de sa bonne vengeance.*

La colère de Dieu, c'est son désir de détruire le mal qui afflige la créature qu'Il aime et qui est en quelque sorte sa préférée. Sa vengeance sera spéciale. Dieu tout-puissant aurait-Il pu se contenter de *pardoner à l'homme pécheur*, d'«oublier» son péché ? Oui, Il aurait pu le faire.

La vengeance de Dieu face au péché originel, c'est l'offrande de son Fils unique sur la croix

Mais Dieu n'a pas choisi cette solution, car Il voulait que l'homme participe à sa rédemption, qu'il soit ainsi non seulement pardonné mais rétabli dans sa dignité, et même dans une plus grande dignité. Pour cela, il fallait la peine ! Une peine qu'aucun homme ne pouvait porter, si bon soit-il, si juste soit-il. Il a donc choisi son propre Fils, à qui Il demande de prendre la chair humaine et de porter la peine qui s'attache à la réparation du mal, à la rédemption du pécheur, à la restauration de la dignité humaine. Jésus devient ainsi celui qui, par toute sa vie offerte, dans toute sa souffrance offerte, dans sa Croix, sa Passion et sa mort, porte la peine due au péché de l'homme, pour que tout être créé puisse entrer dans l'intimité du Père, l'aimer et le glorifier. Telle est la grandeur de la vengeance de Dieu. Le Père dans le Fils devient ainsi le grand «Vindicateur» (Vengeur) du mal dans toute la Création. L'action divine a dans le Fils une portée cosmique : en elle, non seulement l'humanité est sauvée, mais toute la Création.

Oui, le Père aurait pu pardonner sans vengeance ! Mais, nous dit saint Thomas, nous aurions été privés de l'Incarnation du Verbe, de l'enseignement de la Vérité, de la Lumière qui éclaire le

monde, de la prière du Fils, des vertus du Christ, de l'Église sacrement de salut, de la restauration de notre dignité d'enfants de Dieu. La vengeance de Dieu, qui porte les fruits cosmiques de la défaite absolue du Mal, est aussi notre consolation ; elle nous fait participer à notre rédemption et établit une «égalité» d'amour filial entre nous et notre Père !

Les siècles de la vengeance

Les XIX^e et XX^e siècles sont des siècles de vengeances mortelles et criminelles. Le XXI^e semble se diriger sur une voie encore pire. Ce sont des siècles où la vengeance atteint des sommets de haine que l'on n'a jamais vus dans l'humanité, une haine collective contre des abstractions derrière lesquelles il y a des êtres humains. La Révolution française s'est faite sur la haine de l'aristocratie, cette aristocratie qui obsédait Sieyès¹. La Révolution bolchevique de 1917 s'est faite sur la haine de la bourgeoisie, haine que Lénine respirait. Ces haines et les vengeances qui en sortirent, on a tenté de les porter à l'universel en vue de changer l'ordre de l'humanité. Elles ont été de courte durée, elles se sont noyées dans l'abîme de deux guerres faites au nom des pouvoirs de l'impérialisme et du nationalisme. Des générations ont été fauchées, des génocides ont été commis, des holocaustes ont été consommés, des pays ont été détruits, des familles ont été dispersées. Qu'en est-il sorti ? Une troisième guerre mondiale, dans laquelle nous nous trouvons, et qui se fait au nom d'une autre abstraction, l'Islamisme politique. Et pourtant, malgré cet *ubris*² de la violence, l'homme n'a pu triompher de Dieu ! Il n'a pas changé l'ordre de l'univers. Car, sur cet univers, une Croix a été élevée, qui ne sera jamais vaincue. C'est de cette Croix que nous, nous tirons notre colère et notre vengeance, en sachant que s'il faut lutter, s'il faut combattre, s'il faut agir pour que nos sociétés soient meilleures, quelles que soient nos défaites apparentes, nous restons vainqueurs.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur notre [site](#)

-
- 1 - Emmanuel-Joseph Sieyès (ou l'abbé Sieyès) est un homme d'Église, homme politique et essayiste français, surtout connu pour ses écrits et son action pendant la Révolution française, dont il a été l'un des inspirateurs.
 - 2 - L'*hybris* (ou *ubris*) est une notion grecque que l'on peut traduire par « démesure ». C'est un sentiment violent inspiré par les passions, et plus particulièrement par l'orgueil. Les Grecs lui opposaient la tempérance et la modération.